

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
14	18

CD

Date de la convocation
28 juin 2023

Objet de la délibération

**ANNÉE SCOLAIRE
2023-2024**

---000---

**TEMPS DE TRAVAIL
DU**

**PERSONNEL
COMMUNAL
AFFECTÉ AUX
ÉCOLES
A COMPTER DU
01/09/2023**

Délibération Affichée le
6 JUIL. 2023
Transmise en Préfecture le
6 JUIL. 2023

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 04 JUILLET 2023



DELIBERATION N° 02

DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-trois et le quatre juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- ✎ M. CHANEAC Guy qui a donné procuration à M. ZAMBUJO Alain.
- ✎ Mme FILIPIAK Michèle qui a donné procuration à M. SARTEL Jean-Michel.
- ✎ Mme GONZALVO Vanessa qui a donné procuration à Mme MATON Karine.
- ✎ Mme MOUSSET Fabienne, absente excusée.
- ✎ Mme VILLANUEVA Christelle qui a donné procuration à Mme PERROTIN Karine.

Mme PERROTIN Karine a été nommée secrétaire.

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret N° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le tableau des emplois ;

Vu l'arrêté ministériel du 07 décembre 2022 fixant le calendrier de l'année scolaire 2023-2024 ;

Monsieur le Maire propose pour l'année scolaire 2023-2024, le temps de travail présenté dans le tableau ci-après, à compter du 1^{er} septembre 2023 :

Grade	Effectif	Temps de travail annualisé	
		Année scolaire 2022-2023	Année scolaire 2023-2024
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	2	30,79	31,01
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	25,44	25,62
Adjoint technique	1	24,67	24,85
Adjoint technique	1	23,90	24,47

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :
- 18 voix pour.

DECIDE

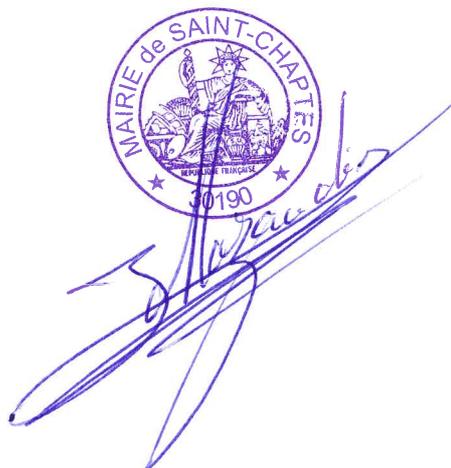
- ↪ **d'adopter la proposition de Monsieur le Maire.**
- ↪ **de modifier ainsi le tableau des emplois.**
- ↪ **d'inscrire les crédits correspondants au budget.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire



Le Maire
MAZAUDIER Jean-Claude



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20230704-DE02-04JUIL2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

Affichage : 06/07/2023